



Arrêté n° DRCL-BFL-2023164-0001

**Signé par
Françoise SOULIMAN, Préfet d'Eure-et-Loir**

le 13 juin 2023

**28 – Préfecture d'Eure-et-Loir
Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau des finances locales**

**Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 du budget principal de la
commune de Nogent-sur-Eure**

Arrêté portant règlement du budget primitif 2023 du budget principal de la
commune de Nogent-sur-Eure

Le Préfet d'Eure-et-Loir
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-2, L. 1612-7, L. 1612-19, L. 2311-5, R. 1612-8 à R. 1612-18 ;

Vu le code des juridictions financières et notamment ses articles L. 211-11, L. 232-1, L. 244-1, R. 232-1 et R. 244-1 à R. 244-4 ;

Considérant que le projet de budget primitif 2023 du budget principal n'a pas été soumis au vote du conseil municipal ;

Vu ma lettre du 10 mai 2023 saisissant la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire pour défaut d'adoption du budget principal de la commune ;

Vu l'avis rendu par la Chambre le 7 juin 2023 constatant la non-adoption du budget principal de la commune de Nogent-sur-Eure et demandant au Préfet d'Eure-et-Loir de régler le budget 2023 de la commune ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Le budget primitif 2023 du budget principal de la commune de Nogent-sur-Eure est arrêté et réglé conformément aux propositions de la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire susvisées et suivant les états de développement joints au présent arrêté.

.../...

Article 2 : L'augmentation des taux de fiscalité 2023 n'étant pas nécessaire, les taux de la commune de Nogent-sur-Eure s'établissent comme suit :

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 12,15 %

Foncier bâti : 39,29 %

Foncier non bâti : 29,17 %

Article 3 : Cette décision sera notifiée à la commune de Nogent-sur-Eure, à Monsieur le comptable public de Chartres Métropole, ainsi qu'à la Chambre Régionale des Comptes du Centre-Val de Loire, et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques et Monsieur le Maire de Nogent-sur-Eure sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Françoise SOULIMAN

ANNEXE 1
BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-EURE
(en Euros)

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Gestion des services			
011 Charges à caractère général.....	104 976,00	70 Produits des services et ventes diverses.....	41 396,00
012 Charges de personnel et frais assimilés.....	148 790,00	73 Impôts et taxes (sauf 731).....	63 259,00
014 Atténuation de produits.....	8 674,00	731 impositions directes.....	184 799,00
65 Autres charges de gestion courante.....	120 659,00	74 Dotations et participations.....	76 750,00
		75 Autres produits de gestion courante.....	8 400,00
		013 Atténuation de charges.....	956,00
Total des dépenses de gestion courante	383 099,00	Total des recettes de gestion courante	375 560,00
66 Charges financières.....	1 044,00		
68 Dotations aux provisions semi-budgétaires.....	32 100,00		
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	416 243,00	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	375 560,00

OPÉRATIONS D'ORDRE			
023 Virement à la section d'investissement.....	1 166,00	042 opérations d'ordre transfert entre sections.....	78,00
042 Opération d'ordre de transfert entre sections.....	4 922,00		
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	6 088,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	78 ,00
		<i>002 Excédent de fonctionnement reporté</i>	46 693,00
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	422 331,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	422 331,00

ANNEXE 2
BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE NOGENT-SUR-EURE
(en Euros)

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPÉRATIONS RÉELLES			
Dépenses d'équipement		10 Dotations et fonds propres (sf	
21 Immobilisations corporelles.....	3 800,00	1068).....	25 742,00
Dépenses financières			
16 Remboursements d'emprunts ...	14 235,00		
TOTAL DES DÉPENSES RÉELLES DE L'EXERCICE	18 035,00	TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE L'EXERCICE	25 742,00

OPÉRATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
040 opérations d'ordre transfert entre sections.....	78,00	.021 Virement de la section de fonctionnement.....	1 166,00
		040 opérations entre sections.....	4 922,00
TOTAL DES DÉPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE	78,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE	6 088,00
		<i>001 Excédent d'investissement reporté</i>	135 650,00
TOTAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE	18 113,00	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	167 480,00